



**ENEDIS**

**À l'attention de Madame la Présidente**

Marianne LAIGNEAU

Tour Enedis,

34 Place des Corolles,

92079 Paris-La Défense

Montreuil, le 12 novembre 2020

Réf : NC/ 2020.06.206

**Objet : Restauration Méridienne**

Madame La Présidente,

Dans le prolongement de l'allocution du Président de la République le 28 Octobre 2020, vos différentes entités ont vraisemblablement dû décider et mettre en œuvre des mesures impactant directement le présentiel de vos salariés.

A l'issue de la semaine 45, nous n'avons pu que constater une forte baisse des passages dans les restaurants méridiens (plus particulièrement les restaurants hors CNPE), avec une moyenne de 36 repas-jours sur ce seul périmètre (Cf PJ). Cette décision n'est pas sans incidence économique sur notre organisme.

Soucieuse de poursuivre la réponse à vos besoins d'exploitation, la CCAS procèdera à l'adaptation de ses formules de restauration, en proposant une formule cafétéria, adossée à une participation employeur équivalent à la Tranche 1 (12,96€ HT). Par ailleurs, dans le prolongement de la consultation de son IRP, la CCAS procèdera à l'adaptation de son organisation et la mise en œuvre de l'activité partielle sur les sites concernés. Bien évidemment, l'accueil des convives s'effectuera dans le strict respect des protocoles sanitaires déjà en vigueur.

Pour les sites dont la production dépasse les 100 repas-jour, d'autres formules pourraient être envisageables dès lors que vos entreprises en assumeraient l'entière responsabilité économique.

Afin d'assurer l'écoulement des stocks alimentaires, la CCAS appliquera ce dispositif à compter du Lundi 16 Novembre 2020.

Dans l'attente, Monsieur Roger Alves Condé se tient à votre disposition pour toute interrogation.

Nous vous remercions par avance d'en informer vos différentes entités.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de la CCAS

Nicolas CANO

Pièce jointe :

- Taux d'occupation restauration méridienne second confinement